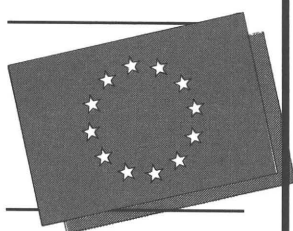


Commission des
Communautés
européennes

Bulletin mensuel
du Bureau
en Belgique



Adresse provisoire :
99, rue Joseph II
1040 Bruxelles

Sommaire

- 2 L'Italie aujourd'hui
- 4 BC-Net en Belgique
- 6 Objectif '92
- 10 Pauvreté
- 11 Au jour le jour Tiers monde

LES DROITS DU CITOYEN EUROPEEN

„Européens, n'avez-vous rien à déclarer ?” La douane, cela existe encore en Europe ! L'écu se monnaiera-t-il demain ? L'obligation de placer hommes et femmes sur pied d'égalité concerne-t-elle uniquement la rémunération ?

Le citoyen européen peut-il introduire un recours à Luxembourg ?

Telles sont les questions auxquelles Georges-Henri Beauthier répond dans un ouvrage édité par la Commission des Communautés européennes et ayant pour titre : „**Les droits du citoyen européen**”. En marge, on y trouve les références précises aux diverses sources de ces droits.

La protection du citoyen face à la gigantesque entreprise économique que représente le grand marché intérieur, nécessite l'aménagement d'un espace social européen. Pour permettre la réalisation de celui-ci, les principes de la Charte communautaire des droits fondamentaux devraient être rapidement concrétisés et la liberté de circulation à l'intérieur de la Communauté devrait être sans limite.

Actuellement, la majorité des ressortissants des Etats membres jouit d'une grande liberté de circulation. Néanmoins, les jeunes

n'ayant pas encore d'activités professionnelles, les retraités ne pouvant bénéficier du droit de demeurer et les migrants de pays tiers résidant dans la Communauté européenne, non-membres de la famille d'un ressortissant communautaire, sont exclus du droit de séjour permanent dans un des douze Etats membres de la Communauté européenne.

En ce qui concerne le franchissement rapide des frontières, un disque vert (vignette représentant la lettre „E” sur fond vert), apposé sur le pare-brise du véhicule, signale que l'occupant n'a rien à déclarer ou possède des marchandises admises en franchise.

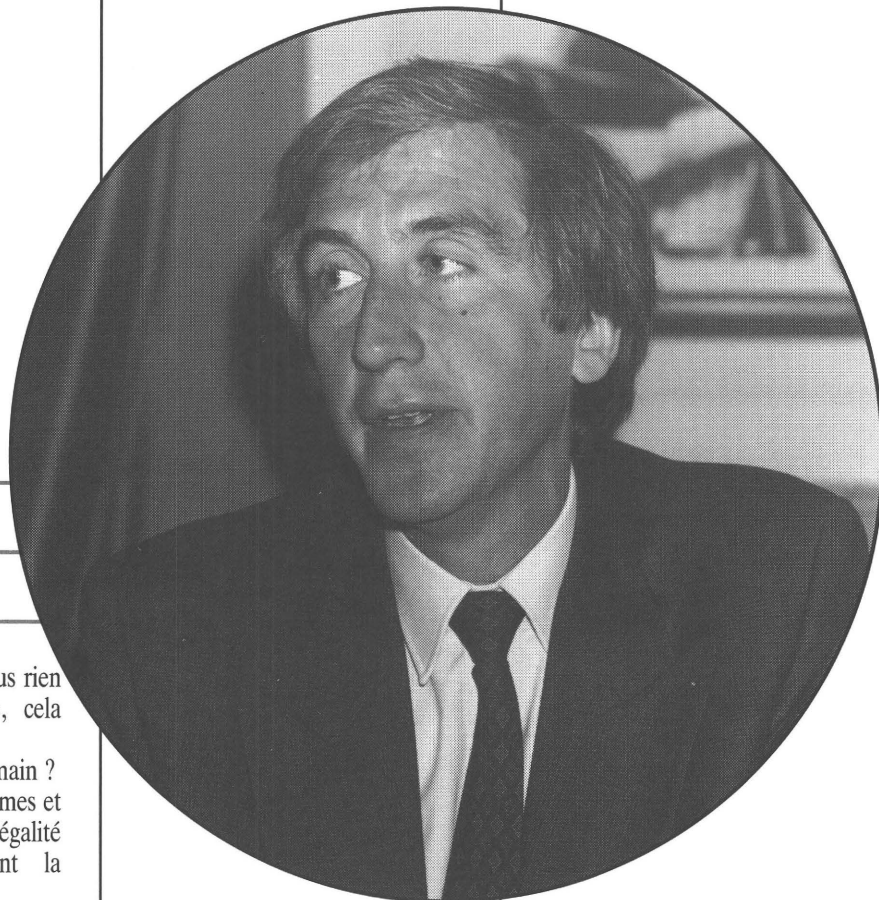
En voyageant à travers l'Europe, le citoyen européen doit être muni d'un formulaire E 111 ou de tout autre document attestant qu'il est couvert par un système d'assurance sociale.

Les citoyens européens possè-

dent de multiples droits qu'ils ignorent bien souvent. M. Cowan, ressortissant britannique, agressé dans le métro à Paris, s'est vu reconnaître par la Cour de Justice le droit à l'égalité de traitement par rapport aux nationaux. Le montant de l'indemnisation perçue ne pouvait différer du montant qu'aurait pu obtenir un ressortissant français.

Malgré ces améliorations, les frontières subsistent. Chaque année, l'économie des douze Etats membres perd des dizaines de milliards d'écus parce que l'Europe est morcelée en différents marchés nationaux. La réalisation du marché intérieur doit permettre la suppression de ces coûts inutiles.

Georges-Henri Beauthier, „**Les droits du citoyen européen**”, Commission des Communautés européennes, Luxembourg, 1990, 140 p., 10,50 écus.



VIA L'EUROPE

LA TRADITION

DU FEDERALISME COMME

PERSPECTIVE POUR L'EUROPE

A partir du mois de septembre sera diffusée, pendant treize semaines, sur Radio 3 (anciennement BRT 3), tous les mercredis soirs entre 18h30 et 19h00, une série d'émissions sur les chances d'un fédéralisme bien compris comme perspective d'avenir pour l'Europe.

Cette série est une réalisation de VZW Nikè, un groupe de jeunes qui espèrent apporter leur contribution aux efforts d'intégration européenne.

Un sommaire et des informations supplémentaires sur le programme radio peuvent être obtenus auprès de vzw Nikè, Provinciebaan 89, 9620 Zottegem-Velzeke (tél. (091) 60 81 24, fax (091) 60 81 28).

L'ITALIE CONFRONTEE A ELLE-MEME

**72.000 fonctionnaires de trop.
Les Italiens mécontents des services publics.**

En avril 1989, le ticket modérateur en matière de soins de santé a été majoré de 20 et 30 %. L'année suivante, la consommation de médicaments a diminué, selon les estimations, de 13,7 % et les dépenses des pouvoirs publics de 11,9 %. Depuis le mois de mars 1989, un fabricant de sacs en plastique doit payer une taxe de cent liras par sac, plus TVA, ce qui a entraîné une diminution de la consommation de 30 % environ.

Avec l'énergie du désespoir, l'Italie essaie d'endiguer ses gigantesques excédents. Dans les années 80, l'Italie est passée du statut de pays pauvre (mais pas vraiment en voie de développement), à celui d'Etat prospère, d'une société qui souffrait de pénuries à une société qui ne sait plus que faire de ses excédents.

Cette situation est succinctement commentée et abondamment illustrée dans „Italy Today,



Social Picture and Trends 1989" de la Fondation Censis. Depuis 1967, ce centre d'études, dont le bureau principal se trouve à Rome, publie des rapports sur l'évolution sociale en Italie. Ces rapports sont devenus des instruments de travail pour économistes, experts et cadres dans divers secteurs de la politique sociale.

Vaines promesses et corruption

1990 voit l'Italie prospère en lutte contre ses excédents agricoles, une montagne d'immondices qui croît chaque année de 97,4 millions de tonnes, une masse d'argent noir qui était estimée en 1987 à cent mille milliards de liras (environ 2.800 milliards de francs). Au cours des prochaines années, on estime à 124.000 les enseignants en surnombre à la suite de la baisse du taux de natalité. Il y a déjà aujourd'hui 72.000 fonctionnaires excédentaires dans les services publics.

Mais plus il y a de fonctionnaires, plus l'homme de la rue vitupère contre les lacunes des services publics, constate la Fondation : transport, moyens de communication, soins de santé, régime des pensions, appareil judiciaire grippé, autant d'épines dans le pied de l'Italien actuel.

Au cours des six dernières années, le nombre de litiges entre les citoyens et les institutions a augmenté d'un tiers. Le mécontentement a favorisé l'apparition et le développement d'un circuit de services parallèle, qui va de l'enseignement particulier à la justice privée. C'est ainsi que le nombre de services privés de distribution du courrier est passé de 95 en 1986 à 250 en 1988. Le nombre de plis distribués par ces sociétés a passé pendant la même période de 2,6 millions à 7 millions.

Selon Censis, les mauvaises relations entre les Italiens et les pouvoirs publics proviennent du



fait que les fonctionnaires ne sont pas suffisamment formés, mais aussi du fait que les citoyens sont anesthésiés par de vaines promesses et qu'ils ont retiré leur confiance à ceux qui exercent un quelconque pouvoir à la suite de nombreuses affaires de corruption réelles ou imaginaires qui ont provoqué de véritables scandales.

De plus, l'autorité s'exerce par le biais d'un appareil si compliqué que plus personne ne sait vraiment qui assume quelle responsabilité.

„Cela sape insensiblement la confiance réciproque entre les diverses couches de la société” prévient Censis. Les gens se replient sur eux-mêmes.

Ce profond changement pèse la vie de tous les jours. Ronchonner sans arrêt, faire aveuglément confiance à l'éternelle vitalité de la population italienne et sombrer dans le défaitisme sont autant de solutions de facilité aux-

quelles les Italiens ont parfois recours. Ils se servent aussi de groupes de pression pour se faire entendre des autorités.

Contre la pollution et le traitement des déchets

Mais le centre d'études lance un avertissement à ses compatriotes : ils semblent oublier, en effet, que ce sont eux en fin de compte qui portent la responsabilité de cette situation. Pour qui sait lire entre les lignes, selon Censis, les Italiens réagissent de façon émotive, comme des enfants. Il est urgent qu'ils deviennent des adultes.

La Fondation met l'accent sur l'incohérence des Italiens dès qu'il s'agit de questions qui ont trait à la société. D'une part, ils considèrent la pollution comme un des problèmes de société les plus importants et d'autre part, à peine un Italien sur trois est disposé à céder une partie de ses revenus

en faveur de la protection de l'environnement. Près de huit Italiens sur dix ne veulent pas d'installations de traitement des déchets dans leur commune.

Neuf Italiens sur dix sont contre un accroissement des impôts pour combler le déficit des finances publiques et six sur dix estiment que l'Etat peut assumer un déficit pour assurer des services efficaces et moins chers.

Pour Censis, il faut réveiller chez le citoyen le sentiment qu'il est concerné et responsable. Il n'a jamais été aussi impératif de veiller à ce que les diverses couches de la société participent harmonieusement au processus décisionnel.

La Fondation plaide pour une mobilisation des moyens permettant aux Italiens d'assumer leur part de responsabilité en ce qui concerne la conduite des affaires („ars associandi”). Dans le cas contraire, il faudra élaborer des règles afin d'éviter que certains ne demeurent exclus. „Il faut que le gouvernement trouve de nouvelles initiatives permettant aux citoyens de dépenser leur énergie”.

L'énergie humaine : c'est peut-être ce dont l'Italie est la plus riche, non seulement celle des fonctionnaires et des enseignants en surnombre, mais aussi des Italiens plus âgés. Environ un travailleur sur quatre entre 60 et 65 ans et plus de la moitié des cadres âgés de grandes entreprises voudraient retrouver un nouvel emploi lorsqu'ils prennent leur retraite.

LE EUROPE CONTRE LE CANCER

Le point 4 du Code Européen contre le Cancer dit :

„Respectez les consignes professionnelles de sécurité lors de la production, la manipulation ou l'usage de toute substance cancérigène”.

Certains agents comme l'asbeste, l'asphalte, le benzène et les vapeurs de chrome peuvent causer des cancers des voies respiratoires, des poumons et de la peau.

Si vous respectez les points 1 à 4 du Code, vous évitez le risque de certains cancers.

En vue de mieux faire connaître et appliquer le Code, une Semaine européenne contre le Cancer sera organisée du 8 au 15 octobre. Elle comprendra notamment un symposium sur l'alimentation et le cancer, destiné au grand public, le jeudi 11 octobre à partir de 19 h. au Concert Noble (82 rue d'Arlon, 1040 Bruxelles). Comme l'année précédente il y aura une exposition sur le cancer à la Place de la Monnaie. La prévention du cancer sera abordée dans le programme télévisé „Gezondheidsmagazine” de la BRT. Cette semaine-là, vous rencontrerez sans doute beaucoup d'affiches anti-tabac et dans les tramways bruxellois, des groupes vous exposeront les risques du tabac. A la Commission l'action „AIR PUR” lancée le 31 mai 1990 battra son plein : notamment, cours de cessation, exposition „Vivre sans fumée”, concours „Commission sans fumée”, sondage „Fumer ou pas”, inviteront le personnel de la CCE à respirer de - l'AIR PUR. Détails dans le prochain numéro...

Si vous voulez avoir plus de renseignements sur les organisations responsables de ces événements, veuillez contacter : Josephine DEEN/Bureau en Belgique/99 Rue Joseph II/1040 Bruxelles/Tél : (02) 235 69 11

CHAIRES

JEAN MONNET

La Commission vient d'accorder au titre de l'action Jean Monnet : „Enseignements sur l'intégration européenne dans l'Université", 220 subventions destinées à soutenir la création d'enseignements nouveaux sur l'intégration européenne dans les programmes universitaires.

UNE AGENCE MATRIMONIALE POUR PETITES ENTREPRISES

En juin 1988, la Communauté européenne a créé le „BC-Net", une sorte d'agence matrimoniale pour petites et moyennes entreprises. Seize cobayes se sont proposés pour tester le système, déceler les lacunes du logiciel, de



l'organisation et faire rapport à la Commission. Parmi ceux-ci un intermédiaire belge, le „Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij" (GOM) (Société de développement régional) pour le Brabant. Qu'est-ce qui l'a attiré et comment y est-il arrivé ?

Jos Helsen, ingénieur au GOM : Lorsque nous nous sommes embarqués dans le pro-

gramme SPRINT de la Communauté européenne qui cadrerait parfaitement avec notre cellule technologique, nous nous sommes rapidement rendu compte que les petites et moyennes entreprises étaient moins ouvertes à de véritables transferts de technologies. Les petites entreprises ont plus que d'autres besoin de relations d'affaires internationales, de coopération sur le plan commercial et éventuellement sur le plan financier et technique. A cet égard, BC-Net nous apportait la réponse idéale. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés d'y adhérer le plus rapidement possible.

Christiane Bom, premier conseiller au GOM : Autrefois les entreprises ne pensaient qu'à leurs exportations. Elles se sont rendu compte cependant que dans la perspective de 1992 elles évoluaient de plus en plus vers des relations bilatérales. Heureusement les entreprises belges se sont rapidement orientées vers l'étranger, contrairement à bon nombre de sociétés des pays voisins qui ont toujours pu compter sur un marché local intéressant et qui de ce fait étaient moins poussées à exporter leurs produits.

Jos Helsen : Certes il y avait déjà le BCE, le „Bureau pour la coopération entre entreprises", comme nous l'appelons succinctement. Mais il ne s'agit pas d'un réseau confidentiel ce qui explique peut-être pourquoi nous y avons eu recours dans une moindre mesure. Les informations sont fournies automatiquement. La proposition aboutit chez tous les membres, tandis que BC-Net regroupe l'offre et la demande pour une seule sorte de produits. (Cela s'appelle „matching" en jargon). Certaines entreprises craignent que les informations transmises par BCE n'aboutissent chez des concurrents. D'autres n'y voient pas d'objection et adhèrent aux deux réseaux.

Depuis le début de 1990, je propose les deux possibilités conjointement. La plupart des PME optent pour les deux formules, à moins qu'il ne s'agisse d'accords de coopération stratégiques tels que les joint ventures. Dans ce cas, elles choisissent généralement le BC-Net.

Comment fonctionne-t-il ?

Christiane Bom : Dans un premier temps on nous a demandé de tester le système et de dire honnêtement ce qui n'allait pas. Au début nous nous sommes heurtés à de graves problèmes de logiciel parce que le bureau britannique qui en était chargé avait perdu de vue que le logiciel en matière de communications varie d'un pays à l'autre. On a mis au point un tout nouveau logiciel. Nous avons organisé des réunions avec des collègues d'autres Etats membres ce qui a permis d'affiner la nomenclature. Cela fait, nous avons élargi le nombre de cobayes pour le porter à plus de quatre cents intermédiaires.

Bien sûr, tous les membres ne sont pas aussi actifs; parmi ceux-ci on trouve non seulement des entreprises publiques, mais aussi des bureaux-conseils privés et des banques qui y voient un canal supplémentaire.

Jos Helsen : C'est ainsi que nous avons déjà été mis en rapport avec un client danois de la Générale.

Christiane Bom : Depuis que le projet est entré dans la deuxième phase, les entreprises s'adressent à nous afin que nous leur trouvions un partenaire étranger. Le prix que nous réclamons pour ce service est raisonnable. Nous tenons à fixer un certain seuil. Nous avons constaté, en effet, au fil des ans, que ce qui est gratuit ne fait pas sérieux.

Pour cinq mille francs par an, le client s'inscrit pour une prospection internationale incluant l'entrée dans le BC-Net, dans le programme SPRINT et d'autres programmes. Nos clients nous font confiance parce que nous leur donnons la possibilité de rencontrer des partenaires à des conditions très intéressantes. Pour ce prix, nous trions les réponses, nous les évaluons, nous faisons rapport et nous nous occupons des présentations éventuelles.

Jos Helsen : Conformément à l'accord que nous passons avec notre client local, nous nous engageons à examiner pour lui si les informations que nous obtenons correspondent aux spécifications qui sont les siennes. D'un com-

mun accord, nous choisissons les personnes avec lesquelles nous allons prendre contact.

Par exemple, nous travaillons pour un petit bureau-conseil dans le domaine de la stratégie européenne du marketing. Il s'adresse à des PME et les accompagne lorsque celles-ci veulent élaborer un plan au niveau du marché européen. Le responsable voulait créer un réseau avec d'autres bureaux-conseils identiques.

En mai 1990, nous avons pris contact avec lui. Nous l'avons introduit dans le BC-Net.

Christiane Bom : Tout d'abord nous établissons un profil, en deux exemplaires au maximum. Nous y décrivons les activités de la société, les produits qu'elle livre, la proposition qu'elle formule, le type d'entreprise qu'elle recherche et dans quels pays de la Communauté. La société peut contrôler si nous avons bien saisi ses desiderata. Le message est ensuite introduit dans le réseau.

Jos Helsen : La langue véhiculaire est généralement l'anglais, le français en France et le néerlandais aux Pays-Bas. Si ma mémoire est bonne, notre client a eu 42 possibilités de contact avec des bureaux étrangers identiques en Europe. L'ordinateur nous permet parfois d'obtenir une description succincte, outre le nom et l'adresse de l'intermédiaire étranger. Nous prenons automatiquement contact avec ces bureaux.

La demande est maintenue dans le système pendant six mois. Les réponses qui nous parviennent pendant ce temps sont comparées, examinées avec l'intermédiaire étranger et avec le client : intéressantes, pas intéressantes, à examiner de plus près. Les suites à y réserver font l'objet d'un nouvel entretien.

Au cours de l'année passée, notre client a modifié plusieurs fois son profil, estimant qu'il ne convenait pas toujours. Il a ensuite conclu un accord de principe avec un collègue parisien afin de travailler avec

Il a ensuite eu des contacts avec un conseiller britannique qui ont débouché sur la création d'un GEIE (groupement économique d'intérêt européen). Il négocie également avec huit autres partenaires.

Christiane Bom : Certains intermédiaires ne vont pas aussi loin et se confinent davantage dans le rôle de boîte postale.

Jos Helsen : Lorsqu'il s'agit d'un pays où l'on parle l'anglais, le français ou le néerlandais, il n'y a pas, à vrai dire, de problème. En revanche, si la société est située en Espagne ou au Portugal, il peut y avoir des problèmes de communication.

Christiane Bom : C'est pourquoi nous insistons pour que l'intermédiaire signe un code de bonne conduite par lequel il s'engage à faire son travail sérieusement. Le système est axé sur deux objectifs : il faut que l'offre soit suffisante, mais aussi bien ciblée.

Jos Helsen : Je crois que la Communauté veut développer le système. Si nous pouvons accroître le nombre des offres de même que leur qualité qui est directement déterminée par l'intervention des intermédiaires, nous disposerons d'un instrument très puissant qui nous permettra de trouver rapidement les partenaires qui conviennent aux petites et moyennes entreprises.

Le système se différencie très fort de la banque de données classique où vous pouvez trouver des adresses. Pour ce qui est du BC-Net, l'offre et la demande sont immédiatement comparées ce qui permet, dans de nombreux cas, de trouver le bon partenaire.

Est-il déjà possible d'établir un bilan provisoire ?

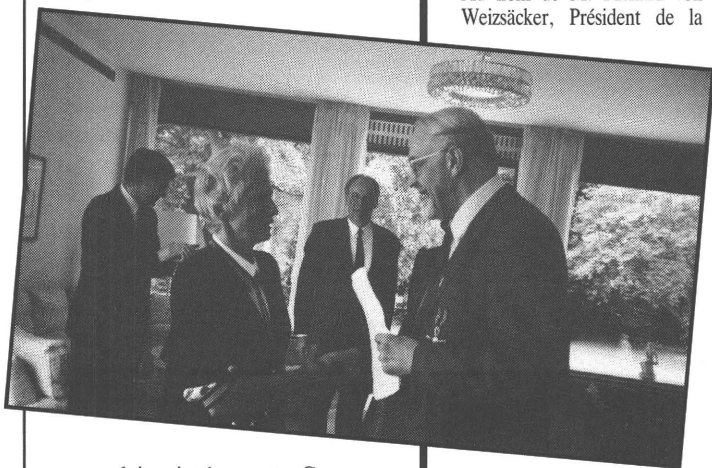
Jos Helsen : Le système tourne depuis le 1er juillet 1989 : même s'il n'est pas parfait, il fonctionne convenablement. Nous avons déjà introduit soixante-quatorze de nos clients dans le BC-Net. Chacun a formulé en moyenne deux offres.

Nous avons reçu au moins une candidature sérieuse pour près de la moitié d'entre eux. „Sérieuse” signifie qu'elle mérite d'être examinée.

Mais lorsque nous avons réagi, dans un cas sur quatre nous n'avons obtenu en six semaines aucune réponse de l'intermédiaire étranger. C'est trop. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour que soit signé un code de bonne conduite. Pour le

moment les résultats sont encore trop modestes : à la mi-mai 1990 nous n'en étions encore qu'à deux accords de coopération. C'est peu à nos yeux. Sur quelque quarante réactions, nous n'avons pas encore de contacts directs.

Christiane Bom : Le système engendre bon nombre d'effets



secondaires intéressants. Ce genre de programme international permet d'apprendre à connaître les gens, à établir des relations privilégiées avec des bureaux-conseils. Ceci nous a amenés à travailler à un GEIE (groupement économique d'intérêt européen) avec des intermédiaires du BC-Net de cinq autres Etats membres, non seulement pour échanger des propositions d'affaires, mais aussi pour mettre sur pied, par exemple, des missions commerciales en Europe Centrale et Orientale. Grâce au BC-Net nous allons créer avec une organisation espagnole de Murcie un mini-partenariat européen. Il ne faut pas en sous-estimer les effets positifs.

Liste des membres

La liste des membres de „BC-Net” (situation au 1er juin 1990) avec les numéros de téléphone et de fax vient de paraître à la direction générale XXIII de la Commission des Communautés européennes. Vingt-cinq membres sont inscrits pour la Belgique.

La première réunion annuelle des membres de „BC-Net” a eu lieu le 8 juin à Bruxelles. Depuis le début de cette opération, vingt mille „occasions de coopération” ont été établies. Des pays tiers ont manifesté également leur intérêt pour ce système, qui a été ouvert au Mexique et au Brésil, en novembre 1989.

LA CROIX DE CHEVALIER

EST DECERNEE

AU PERE VERLEYE

Au nom de M. Richard von Weizsäcker, Président de la

République Fédérale d'Allemagne, Mme Finke-Oslander, ambassadrice de la R.F.A., a décerné le 25 juin l'Ordre du mérite au père Verleye, de nationalité belge. Le directeur de la Fondation Rijkevelde et fondateur du Collège d'Europe a reçu la Croix de chevalier allemande pour ses „mérites en ce qui concerne l'unification européenne et les relations entre les deux pays”.

**REGIONALISME ET
FEDERALISME
DANS LE CADRE
DU PROCESSUS
D'INTEGRATION DE
LA COMMUNAUTE**

par Peter M. Schmidhuber,
membre de la Commission
des Communautés
européennes

Les structures politiques en Europe de l'Est se sont modifiées à un rythme époustoufflant. La Communauté européenne, dans laquelle de „jeunes démocraties” ont également trouvé leur place à l'occasion du dernier élargissement, est ainsi devenue une sorte de modèle de transformation politique. Par réaction, notamment aux bouleversements qui s'opèrent à l'Est, les Douze souhaitent maintenant eux-mêmes accélérer la construction politique de la Communauté.

A cet égard, la question du rôle de la subsidiarité et du fédéralisme dans la nouvelle architecture de la Communauté se pose avec plus d'acuité. Il ne s'agit pas seulement de la légitimation démocratique des organes de décision, mais également d'une redistribution des rapports de force entre les institutions. La décentralisation des processus de décision européens compterait assurément au nombre des innovations institutionnelles qui devraient accompagner un renforcement des compétences de la Communauté sur la voie de l'union politique.

Dans une charte communautaire détaillée de la régionalisation, le Parlement européen demande, entre autres, que les régions disposent de pouvoirs suffisants pour l'organisation de leurs propres institutions et pour la promotion et l'orientation du développement économique régional. Leur

dotation financière et leur autonomie budgétaire devraient être adaptées en fonction de ces tâches.

Même dans une Europe politiquement unie, on comprendrait mal que des traditions administratives régionales qui ont fait leurs preuves soient remplacées par les rouages d'une administration centrale éloignée et anonyme. De même, „Länder” et régions doivent conserver une marge de manœuvre considérable lorsqu'il s'agit de veiller à la suppression des inconvénients liés à la localisation ou d'assurer la meilleure utilisation possible d'éventuels avantages dans ce domaine.

Toutefois, il faut également veiller à ce que les efforts entrepris par les régions elles-mêmes ainsi que les mesures prises par les Etats membres en faveur de certaines régions ne s'annulent pas mutuellement mais, au contraire, se complètent et se renforcent.

C'est ainsi qu'on ne peut tirer tout le bénéfice souhaitable du désenclavement d'une région frontalière si les voies de communication ne sont pas également développées de l'autre côté de la frontière.

La création de nouveaux pôles de développement dans des régions peu développées jusqu'à présent est précisément particulièrement prometteuse si elle peut aussi avoir des retombées positives pour les régions voisines. Mais les effets négatifs, tels que les conséquences pour l'environnement de grands projets d'investissement, ne s'arrêtent pas non plus aux frontières des régions ou des Etats. C'est pourquoi la planification de ces projets devrait être également concertée avec les parties concernées de l'autre côté de la frontière.

Les régions doivent donc être étroitement associées à la définition et à la réalisation de l'aménagement des espaces européens — c'est-à-dire à la collecte des informations techniques, aux procédures et aux décisions ainsi qu'au vote sur les décisions individuelles en tenant compte du contexte global. La politique européenne d'aménagement du territoire n'en est encore qu'à ses débuts. Au cours d'une première phase, tout au moins des études visant à définir les fondements d'un aménagement commun du territoire et à les développer progressivement pourraient être financées grâce aux ressources des Fonds structurels de la Communauté.

Toutefois, même dans l'hypothèse d'une politique euro-

•
OBJECTIF 92
•
PERSPEKTIVE 1992
•
TARGET 92
•
OBJETIVO 92
•
OBIETTIVO '92
•
DOELSTELLING '92
•
OBJECTIVO 92
•
ΣΤΟΧΟΣ 92
•
PERSPEKTIV 1992
•

péenne efficace en matière d'aménagement du territoire, le principe fédéraliste ne se trouvera pas encore traduit dans les faits de la réalité européenne. En effet, sa réalisation soulève d'énormes problèmes d'ordre pratique, puisqu'il faudra organiser dans la Communauté des Douze la participation de pas moins de 160 „Etats fédérés”.

La conférence gouvernementale sur l'union politique prévue à l'initiative de la République Fédérale d'Allemagne et de la France montrera dans quelle mesure des mécanismes d'organisation fédéraliste pourront être mis en place dans une structure politique aussi vaste que la Communauté. Quoi qu'il en soit, j'espère que la Communauté ne perdra pas son pouvoir de rayonnement en tant que modèle pour les Etats d'Europe Centrale et Orientale. Car près de quarante ans d'histoire européenne ont montré que des pays d'Europe à la mentalité différente et de puissance économique inégale, pouvaient s'engager librement, pacifiquement et sans craindre de perdre leur identité dans une union politique. ▲

DECISIONS

PREMIERE DIRECTIVE "ENERGIE 1992"

En novembre 1991, l'Office statistique de la Communauté européenne, Eurostat, publiera pour la première fois les prix du gaz et de l'électricité payés par les consommateurs industriels finals. C'est le résultat de l'approbation par les ministres des Douze, le 21 mai 1990, de la première directive („loi européenne,“) mettant en œuvre le „projet 1992“ dans le secteur de l'énergie. La directive prévoit que les entreprises de distribution de gaz et d'électricité dans la Communauté communiquent à Eurostat deux fois par an leurs prix et conditions de vente aux consommateurs industriels. A partir de là Eurostat publiera les prix en mai et en novembre sous une forme ne permettant pas de retrouver les prix d'une entreprise déterminée. Ce système vise à mettre un peu de „glasnost“ sur un marché où les subventions déguisées et les discriminations ne sont pas rares, en raison des liens entre la plupart des distributeurs et les autorités nationales.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : SUITE ET FIN

Au 31 décembre 1992, la protection de la santé et de la sécurité des salariés au travail devra répondre à un minimum de normes communes dans toute l'Europe des Douze. Le Conseil des ministres de la Communauté a en effet adopté le 29 mai 1990 les deux dernières directives d'un ensemble de six „lois européennes“ qui représentent un aspect essentiel de la „dimension sociale“ du grand marché. L'une des deux directives vise à éviter le maniement de charges lourdes et à réduire les risques pour le dos des travailleurs quand la manipulation par des machines se révèle impossible. L'autre directive a trait à la protection des yeux des salariés travaillant sur un ordinateur avec écran; elle comporte des exigences quant aux équipements à utiliser, à l'interruption du travail et aux examens de la vue. Les Douze avaient déjà adopté en 1989 une directive-cadre fixant les principes généraux de la sécurité au travail, ainsi que trois textes spécifiques inté-

ressant: les locaux — usines, bureaux, magasins; les machines et appareils utilisées par les salariés; et enfin les équipements de protection à l'usage des travailleurs.

entreprises devraient en bénéficier largement. ▲

ASSURANCES AUTOMOBILES PLUS EUROPEENNES

Dans le grand marché, l'assurance automobile „responsabilité civile“ sera plus européenne et plus favorable aux victimes qu'aujourd'hui. La directive adoptée par les ministres des Douze le 14 mai 1990 offre une garantie responsabilité civile valable dans toute la Communauté, donc une carte verte sans supplément. Elle présente trois autres avantages: 1) la couverture obligatoire des passagers du véhicule assuré, même si le passager est le propriétaire se faisant conduire par quelqu'un d'autre; 2) la couverture du pays le plus généreux en cas d'accident survenu dans un Etat membre autre que celui de la police d'assurance; 3) la certitude d'être indemnisé même si le véhicule responsable de l'accident n'est pas identifié ou pas assuré. Cette directive s'appliquera à partir du 1er janvier 1993, sauf en Grèce, en Espagne, en Irlande et au Portugal où ce sera le 1er janvier 1996, et pour les motocyclistes irlandais qui attendront jusqu'au 1er janvier 1999.

FORMATION PROFESSIONNELLE PERMANENTE

Pour activer la préparation des salariés et des entreprises à „1992“, les ministres des Douze ont décidé le 29 mai 1990 de lancer un „programme d'action pour le développement de la formation professionnelle continue“ dénommé FORCE. Ce programme comprend à la fois des principes à respecter par les Douze, comme l'égal accès de tous les Européens à la formation permanente, et des actions concrètes soutenues par le budget européen. FORCE facilitera ainsi la réalisation de projets de formation dépassant le cadre national et la diffusion de connaissances et de méthodes de formation à l'échelle de la Communauté. FORCE couvrira la période 1991-1994 et disposera d'un budget de 24 millions d'écus (1 écu = 6,9 FF ou 42 FB) pour les deux premières années. Les petites et moyennes

EN BREF

• **La teneur maximale en goudron des cigarettes sera réduite** dans toute l'Europe des Douze sauf en Grèce à 15 milligrammes l'unité au 31 décembre 1992 et à 12 mg cinq ans plus tard. Les ministres des Douze ont adopté la directive („loi européenne“) nécessaire — voir Objectif 92 n° 1/90 — le 17 mai 1990. Le texte prévoit un „délai de grâce“ de deux ans pour les cigarettes fabriquées avant les échéances prévues.

• A partir du 1er juillet 1991, **l'électricité pourra en principe circuler plus librement** entre les grands réseaux à haute tension des Douze. Leurs ministres se sont mis d'accord le 21 mai 1990 sur une „loi européenne“ obligeant les administrations nationales à communiquer à la Commission européenne les demandes et les contrats de transfert de courant d'un pays à l'autre. Le texte, qui doit encore être examiné par le Parlement européen, prévoit une procédure de conciliation au cas où un Etat refuse un transfert d'électricité.

• Les ministres des Douze ont approuvé, en attendant l'examen du Parlement européen, une directive qui met à jour les procédures simplifiées de **mise en libre pratique** sur le marché communautaire **de marchandises provenant de pays tiers**.

• Les salariés européens bénéficieront du même niveau de **protection contre les substances et éléments biologiques dangereux au travail**: les ministres des Douze ont approuvé, en attendant l'examen du Parlement européen, une directive prévoyant des règles communes, ainsi qu'une classification communautaire de substances biologiques à établir dans les six mois suivant l'entrée en vigueur.

• „1992“ **stimule l'activité des banques d'Europe occidentale**, estime la Banque d'Angleterre dans son rapport annuel publié le 9 mai 1990. Au cours des neuf premiers mois de 1989, les prêts entre banques ont atteint 81 milliards de dollars, soit deux fois plus que le chiffre enregistré durant toute l'année 1988.

• Depuis le 1er juillet 1990, Intercontainer, la filiale des chemins de fer européens pour le transport combiné rail-route, affiche ses prix et se fait payer en écus. Toutefois, les clients qui le désirent pourront régler en Deutsche Marks ou en francs suisses.

• La Confédération européenne des syndicats (CES), qui regroupe la quasi-totalité des organisations de salariés de l'Europe des Douze, s'est prononcée le 8 mai 1990 pour la semaine de 35 heures et le principe d'un salaire minimum garanti. La CES a également demandé, lors d'une réunion à Rome le 31 mai 1990, que les ministres des Douze votent désormais à la majorité – au lieu de l'unanimité – sur toutes les questions intéressant le travail salarié.

• L'Association pour l'union monétaire de l'Europe (AUME), qui réunit plus de 200 entreprises et organisations professionnelles, a demandé aux Douze, lors d'une réunion à Bruxelles le 17 mai 1990, de fixer une date précise pour l'introduction de l'écu comme monnaie unique de la Communauté. D'après une enquête effectuée auprès des adhérents de l'AUME, une majorité estime qu'une monnaie unique ferait réaliser à leurs entreprises des économies substantielles.

• L'intervention de la Commission européenne a conduit la compagnie aérienne allemande Lufthansa à réintroduire des facilités interlignes sur Londres-Munich et Londres-Düsseldorf pour les clients de la petite compagnie britannique Air Europe. Ces facilités permettent aux passagers d'effectuer un trajet retour ou de poursuivre leur voyage avec une compagnie différente de celle qui a délivré le billet. La Commission a annoncé le 15 mai 1990 qu'elle allait examiner tous les cas de refus du système interlignes dans la Communauté, afin de garantir aux consommateurs un marché ouvert et concurrentiel.

• Le ministre des Affaires étrangères soviétique Edouard Chevardnadze s'est déclaré favorable à la création d'un "espace économique européen unique" lors de la première réunion de la commission Communauté européenne-URSS à Moscou le 11 mai 1990.

• 60 % des Finnois se sont déclarés favorables à une adhésion de leur pays à la Communauté européenne lors d'un sondage dont les résultats ont été publiés le

25 mai 1990. En revanche le Parlement finlandais a réitéré son opposition à une telle éventualité.

• L'Iran souhaite renforcer sa coopération avec la Communauté européenne avant l'achèvement du grand marché de "1992"; c'est ce qu'a indiqué la délégation de Téhéran à la réunion organisée à Dublin le 17 mai 1990 avec des hauts fonctionnaires irlandais, français et italiens – représentant les présidences actuelle, précédente et prochaine du Conseil des ministres de la Communauté. L'Iran est l'un des rares pays du monde à n'être lié aux Douze par aucun accord spécial.

• Le Président élu de la Roumanie Ion Iliescu a affirmé le 21 mai 1990 – avant l'élection présidentielle – dans une interview qu'il demanderait l'adhésion de son pays à la Communauté européenne en cas de victoire.

• „Nous aimerions avoir le sentiment qu'il s'agit d'un marché de libre-échange, ouvert à nos produits et qu'ils ne vont pas y subir de discrimination”. C'est ce qu'a déclaré fin mai 1990 le nouveau Président colombien, élu le 27 mai, Cesar Gaviria, à propos de l'„Europe 1992”.

LOIS SOCIALES EUROPEENNES : 80 % DE „POUR”

A 80 % et plus, les Européens souhaitent que toute une série de questions sociales soit réglée par des „lois européennes” : la protection de la santé et la sécurité au travail; la protection des jeunes et des femmes au travail, ainsi que celle des personnes âgées; l'insertion des handicapés dans la vie professionnelle; la formation professionnelle permanente; la participation des salariés à la vie de l'entreprise; la durée du travail et des congés et enfin la fixation d'un revenu minimum. Ainsi, les personnes interrogées en mars et avril 1990 lors d'un sondage Eurobaromètre (n° 33) effectué pour la Commission européenne vont plus loin que les gouvernements des Douze et dans le même sens que le programme d'action proposé par la Commission. D'autre part, 70 % des Européens estiment nécessaire d'accélérer l'intégration économique, politique et

monétaire de la Communauté en réaction aux événements en Europe centrale et orientale; 30 % seulement veulent réduire l'aide aux régions défavorisées de l'Europe des Douze pour accroître le soutien aux nouvelles démocraties de l'Est – 50 % s'y opposent. Par ailleurs, 53 % des Européens ayant une opinion considèrent le „projet 1992” comme une bonne chose (56 % à l'automne 1989) pour 38 % d'indifférents (contre 36 %) et seulement 9 % qui le voient d'un mauvais oeil (contre 8 %).

PAS D'„EUROALIMENTS” A CRAINDRE

„1992” ne servira pas d'„eurobière” dans les verres des Européens, ni d'„eurosaucisses” ou „eurofromages” dans leurs assiettes. La Commission européenne l'a réaffirmé le 10 mai 1990 en réaction aux insinuations d'une campagne publicitaire menée par une chaîne française de supermarchés en faveur des produits régionaux et du terroir. Ces produits ont leur place dans le grand marché, estime la Commission; il n'est pas question d'un nivellement par le bas des normes communautaires en matière d'alimentation et de protection des consommateurs.

INITIATIVES

IDEES SUR L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze fixent pour plusieurs années les grandes lignes de la politique économique de la Communauté à partir de propositions de la Commission européenne; celle-ci peut adresser à Eurofed, la banque centrale „fédérale” de la Communauté, des recommandations visant à assurer la cohérence entre les politiques économique et monétaire; la Commission est responsable devant le Parlement européen, qui a le pouvoir de la renverser. Voilà le scénario conçu par la Commission européenne pour concilier, dans une future union économique et monétaire (UEM), l'indépendance de l'autorité monétaire Eurofed et sa responsabilité devant l'opi-

nion publique. Ce schéma figure dans un document de réflexion adopté le 16 mai 1990 par la Commission afin de préparer la conférence intergouvernementale sur l'UEM qui doit commencer à la fin de l'année.

POUR UN GRAND MARCHÉ DE LA DÉFENSE

Pourquoi ne pas appliquer au secteur de la défense les mesures d'ouverture des marchés publics prévues dans le „projet 1992” pour les autres domaines économiques ? En posant cette question dans un discours prononcé le 17 mai 1990 à Londres, le vice-Président de la Commission européenne Sir Leon Brittan a proposé une réponse : la suppression de l'article 223 du Traité de Rome, qui permet aux Douze de „prendre les mesures qu'ils estiment nécessaires à la protection des intérêts essentiels de leur sécurité” quant à la production et au commerce „d'armes, de munitions et de matériel de guerre”. En pratique, l'article 223 permet aux Etats de réserver les commandes des armées à des entreprises nationales; les rares entreprises „étrangères” admises doivent „faire profiter l'économie” du pays client pour obtenir le contrat.

L'ÉNERGIE AUSSI DOIT RESPECTER „1992”

Même si les premières mesures concrètes ont été prises (voir p. 2), il reste beaucoup à faire pour réaliser un grand marché européen de l'énergie : considérer la sécurité d'approvisionnement à l'échelon communautaire et non plus national, mettre sur pied une politique étrangère énergétique, accroître l'efficacité des réseaux de gaz et d'électricité, harmoniser les normes techniques. Dans ce dernier domaine, les travaux progressent, selon le premier rapport d'étape consacré par la Commission européenne à l'état d'avancement du chantier „1992” dans le secteur de l'énergie. Ce rapport, publié le 18 mai 1990, note que l'absence d'accord entre les Douze sur la taxation des carburants et le rôle des Etats dans l'économie énergétique constituent de sérieux obstacles. Mais la Commission conclut que rien ne doit empêcher l'énergie

d'être à l'heure au rendez-vous de „1992”. ▲

VU DE L'EXTERIEUR

LE PUBLIC AMÉRICAIN FAVORABLE A „1992”

28 % des Américains de 18 ans et plus sont au courant du „projet 1992” – ce n'est pas si mal pour un pays où seulement un citoyen sur deux se dérange pour élire son Président; parmi ces Américains informés 61 % estiment que le grand marché va améliorer les rapports entre leur pays et l'Europe des Douze. Voilà ce que révèle un sondage effectué en février et mars 1990 pour le compte de la Commission européenne. Quant aux effets de „1992” sur leur propre existence, les Américains y voient surtout un avantage en tant que consommateurs (à 50 % contre 18 %), un peu moins en tant que travailleurs (à 41 % contre 21 %) et nettement moins comme contribuables (à 33 % contre 29 %). Ces mêmes Américains croient à 42 % que le grand marché facilitera les exportations de leur pays vers l'Europe et à 38 % qu'il renforcera la compétitivité des entreprises des Etats-Unis. ▲

PME

PROMOTION DE LA PARTICIPATION AUX MARCHÉS PUBLICS DANS LA COMMUNAUTÉ ...

Sur base d'une communication de la Commission, le Conseil des ministres de l'„Industrie” du 28 mai 1990 a procédé à des échanges de vues concernant la promotion de la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics dans la Communauté. Le Conseil a notamment souligné qu'il était nécessaire d'encourager activement et de faciliter la participation des PME aux marchés publics. A cette fin, les réseaux et organismes existants devraient être utilisés (EURO-INFO-CENTRES et BC-NET,

le système TED) pour diffuser les informations et promouvoir les appels d'offres internationaux. Le Conseil demande en outre à la Commission d'étudier et d'analyser les différentes conditions en matière de qualification et de procédures, imposées par les adjudicateurs, qui limitent la participation des PME. Cette recherche pourrait permettre d'élaborer, au niveau communautaire, des conditions de qualification uniformes et des procédures de soumission simplifiées. Le Conseil demande également à la Commission d'envisager des expériences et des actions-pilotes appropriées, d'étudier et d'évaluer leurs résultats afin de proposer des mesures visant à faciliter l'accès accru des PME aux marchés publics.

... ET PARTICIPATION AUX ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Le Conseil „Industrie” du 28 mai 1990 a pris connaissance du document de travail de la Commission sur les efforts déployés pour encourager une participation accrue des PME aux programmes communautaires de recherche et de développement technologique. Le Conseil estime qu'il convient d'avoir le souci constant de fournir une bonne information sur les programmes communautaires de recherche et de développement technologique; il se félicite en outre des actions-pilotes de la Commission adaptées aux besoins des PME telles que le programme CRAFT et les primes de faisabilité dans le cadre de BRITTEURAM. Si l'évaluation de ces actions-pilotes est positive, il convient de les étendre à tous les programmes utiles aux petites et moyennes entreprises. Le Conseil est également favorable à la mise en œuvre de mesures améliorées pour la diffusion et l'exploitation des résultats des recherches entreprises, compte tenu des exigences spécifiques des PME. ▲

BELGIQUE

Restaurations - Deux projets belges bénéficient d'une aide de la Commission des Communautés européennes pour les 26 projets-pilotes sélectionnés pour 1990 dans le cadre de l'action annuelle pour la protection du patrimoine architectural. Il s'agit de l'ancien hôpital Saint-Jean à Bruges, et d'une série d'habitations traditionnelles et de chapelles dans la région belgo-luxembourgeoise d'Attert-Ell-Beckerich. Au total, des aides ont été demandées pour 1.138 projets.

Aides agricoles - Dans le cadre de la première attribution d'aides agricoles, section Orientation, il a été proposé d'affecter pour 1990 un montant de 2.887.326 écus à 11 projets belges. Il s'agit de la construction de locaux de stockage de céréales à Neufchâteau-Dalhem et à Neuville, d'un atelier de découpe de viande de veau à Hasselt, et d'une fabrique de produits à base de viande à Furnes, de la modernisation d'une installation de transformation du lin à Rumbeke, de travaux d'amélioration d'une salle de ventes à Saint-Trond et de locaux de stockage de céréales à Waremmes-Faimes, de la création d'un marché aux bestiaux à Menin, de l'agrandissement ou de la construction de locaux de stockage de pommes de terre à Orcq et Arc-Wattripont, de l'agrandissement de la capacité de production d'une entreprise pour légumes congelés à Geer.

DROGUES

La Commission des Communautés européennes a présenté une proposition de lutte contre le commerce de la drogue en Europe. Il s'agit plus précisément du commerce des précurseurs, produits chimiques permettant de fabriquer des drogues telles que l'héroïne sur la base de produits naturels tels que le pavot, les feuilles de coca, etc. Ces produits chimiques sont légalement commercialisés pour la production de produits tels que la laque, la colle et les peintures. La Commission préconise l'introduction d'un système de contrôle du commerce de ces produits, par l'intermédiaire d'un règlement.

PAUVRETE 3



OVERTY 3



la moitié du revenu moyen équivalent par tête de leur pays, ou „dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre dans lequel ils vivent”.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE : TROISIEME PROGRAMME

Près de 44 millions de ressortissants de la Communauté européenne sont touchés par la pauvreté. On entend par personnes pauvres, les individus et familles disposant d'un revenu inférieur à

La nature et les déterminants de la pauvreté ont profondément changé au cours de la dernière décennie. Quantitativement, le phénomène touche des couches de population beaucoup plus larges. En effet, les chômeurs de longue durée et les familles monoparentales souffrent d'une marginalisation économique et sociale. Par contre, la proportion des personnes âgées parmi les pauvres tend à diminuer. Qualitativement, des personnes titulaires d'un emploi stable dans des zones aussi bien urbaines que rurales peuvent être menacées. Aux formes traditionnelles de pauvreté s'ajoute donc une „nouvelle pauvreté”.

„Promouvoir une stratégie efficace de lutte contre l'exclusion sociale” tel est l'objectif-clé du nouveau programme communautaire, lancé le 29 mars par la Commission des Communautés européennes, en vue de l'intégration des groupes les plus démunis. N'ayant toutefois pas de compétences spécifiques définies par les Traités en matière de lutte contre la paupérisation, la Communauté manifeste un intérêt croissant pour ce problème. Un premier programme communautaire a été engagé pour une période de cinq ans (1975-1980). Un second programme a ensuite été mis sur pied (1985-1988). „Pauvreté 3”, le troisième programme (1989-1994) est doté de moyens financiers élevés (55 millions d'écus), et d'une organisation ad hoc qui permettront d'intensifier les actions. Ce programme d'action à moyen terme entraînera un partenariat beaucoup plus étroit entre la Commission et les gouvernements locaux, régionaux et centraux, avec la participation active des organismes volontaires et privés ainsi que des bénéficiaires eux-mêmes.

Le programme a plusieurs dimensions; le projet ne doit pas tenir compte du seul aspect économique, mais prendre en considération les autres aspects du problème comme par exemple l'éducation, la santé et la formation. Ce troisième programme dépasse donc les programmes antérieurs centrés sur l'investigation et le diagnostic des problèmes de pauvreté en termes d'action sociale. Ces programmes s'inscrivent dans l'effort communautaire visant à renforcer la lutte contre l'exclusion économique et sociale. Parallèlement, la Communauté conduit des actions d'urgence, telle que la distribution gratuite de denrées alimentaires. Elle mène également des actions dans des secteurs variés comme l'emploi, la formation, la protection sociale, l'égalité hommes-femmes.

Il faut rappeler que les fonds structurels servent de filet de sécurité pour remédier à la paupérisation de catégories ou de régions à risques.

AU JOUR LE JOUR

■ 25 et 26 juin

Dublin - Au Conseil européen, les chefs d'Etat et de gouvernement font le point sur l'Acte unique européen. L'Europe des citoyens, la politique agricole, l'union politique et l'environnement font l'objet d'un large examen.

■ 2 juillet

Allemagne - L'union monétaire est réalisée entre la République Fédérale d'Allemagne et la RDA.

■ 6 juillet

Réconciliation - Lors de la réunion au sommet de l'OTAN à Londres, les 16 Etats membres adoptent une déclaration commune avec les membres du pacte de Varsovie, aux termes de laquelle ils ne se considèrent plus mutuellement comme ennemis, et par conséquent n'utiliseront plus la force pour régler leurs différends.

■ 11 juillet

Démocratie - Au cours du 16e sommet de Houston, les Sept adoptent deux déclarations : l'une sur la démocratie et le rôle de la Communauté, l'autre sur les questions économiques.

■ 18 juillet

Environnement - Cent trente parlementaires européens demandent la création d'une commission d'enquête chargée de vérifier comment les Etats membres appliquent le droit européen en matière d'environnement.

Données personnelles - La Commission des Communautés européennes présente six propositions destinées à protéger les citoyens contre l'usage abusif de données personnelles. Six Etats membres disposent d'une législation à cet égard, ce qui n'est pas le cas de la Belgique.

■ 20 juillet

Alimentation - Lors d'une réunion informelle du Conseil à Naples, les ministres de la Santé publique appuient la proposition italienne de désigner 1994

comme l'année européenne de l'alimentation.

■ 24 juillet

Agriculture de l'Allemagne de l'Est - En présence de M. Hejnenmann, ministre de l'agriculture de l'Allemagne de l'Est, le Conseil Agricole examine l'incorporation de la RDA dans la politique agricole commune. **ECO/FIN** - Les ministres des Affaires économiques et des Finances chargent le comité de politique économique de vérifier comment l'union économique et l'union monétaire peuvent être réalisées parallèlement.

■ 27 juillet

Augmentation du budget - Le Conseil Budget approuve le projet de budget pour 1991. Les crédits augmentent de 13 % et même de 14 % pour les dépenses agricoles.

Peste porcine - Malgré les interventions du Premier ministre, M. Martens, le comité vétérinaire de la Communauté européenne décide de ne pas assouplir la lutte contre la peste porcine en Belgique.

■ 2 août

Irak - Dans une déclaration commune, les Douze condamnent l'invasion du Koweït par l'Irak. Ils demandent le retrait immédiat des troupes.

PUBLICATIONS

La publication „Europees Gezinsbeleid” paraît dans la série „Gezinsbeleid in Vlaanderen” (19e année, n° 2, édition du Bond van Grote en Jonge Gezinnen, Troonstraat 125, 1050 Bruxelles, (02) 507 88 77). Divers articles exposent les tendances sociales et démographiques ainsi que des considérations sur la politique familiale dans les Etats membres de la Communauté, ainsi que dans la Communauté elle-même. Le rôle de l'organisation familiale européenne COFACE est également décrit. La deuxième partie examine la situation au-delà des frontières de la Communauté européenne, dans d'autres pays du Conseil de l'Europe ainsi que dans des pays d'Europe Centrale et Orientale.

„Vers l'Union économique et monétaire - Analyse d'une période clé” est un document édité par le CEPREM, qui a pour objectif la promotion de la monnaie européenne. Cette publication réunit les points de

L'AIDE COMMUNAUTAIRE AU DEVELOPPEMENT RURAL DES PAYS DU TIERS MONDE

Aujourd'hui, la pauvreté extrême dans laquelle vivent plus d'un milliard d'habitants du tiers monde est le défi majeur de la coopération internationale. Parce que la majorité de ces populations sont des ruraux, la Communauté Economique Européenne a fait du développement rural le fer de lance de sa politique de coopération. Depuis trente ans, elle s'efforce d'adapter ses institutions et ses instruments aux exigences d'autosuffisance alimentaire et de développement harmonieux des pays en développement.

Les causes de cette pauvreté sont multiples et, si elles ont évolué au cours du temps, on peut cependant identifier quelques constantes :

• l'accès aux terres et aux

moyens de les cultiver est souvent hors de portée des petits exploitants;

• l'absence de réseaux de commercialisation, les coûts du stockage et de transport, les prix payés aux producteurs n'encouragent guère ces agriculteurs du tiers monde à produire au-delà de leurs propres besoins familiaux. Résultat : les campagnes ne nourrissent pas les villes qui, souvent, dépendent de l'aide internationale;

• l'aide au développement a souvent été une cause de „mal développement” des campagnes : la mécanisation à outrance et les technologies importées ont fait perdre leur travail à de petits exploitants et favorisé les cultures de rente au détriment du développement des productions vivrières;

• le facteur climatique a retardé le développement rural et mis en péril les quelques tentatives de réforme agraire. Rien que dans le Sahel africain, le désert grignote des millions d'hectares chaque année. Mais la désertification est également en marche en Amérique Latine, en Asie et en Océanie.

C'est sur l'ensemble de ces causes qu'agissent les projets communautaires d'aide au développement rural.

Pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la Convention de Lomé est l'outil d'intervention principal. On y lit que „renforcer la sécurité alimentaire et accroître le degré d'auto-suffisance alimentaire des Etats ACP” est la priorité.

L'aide alimentaire, souvent

présentée comme un outil de non-développement, vient aussi appuyer le développement rural des pays ACP. Enfin, la Commission co-finance des projets conçus par des organisations non-gouvernementales dont l'engagement auprès des populations rurales est très apprécié.

La quatrième Convention de Lomé a été signée en décembre dernier. Comme les précédentes, elle donne la priorité au développement rural, à tel point que, dans certains pays, l'ensemble des ressources de la coopération européenne est consacré à ce secteur. C'est le cas en Tanzanie où près de 100 millions d'écus sont consacrés à une remise en état de l'agriculture du pays, tant vivrière que

•••
vue d'experts et de responsables gouvernementaux, et peut être obtenue auprès de Sylvie Fond, CEPREM, 16 avenue Berthelot, 69007 Lyon (fax 72.73.46.04, tél. 72.73.28.20).

„European Monetary Union and the ECU” est une édition spéciale de la revue multilingue De Pecunia (CEPIME-ICHEC, Brand Whitlocklaan 23, 1150 Bruxelles, tél. (02) 739 37 83, fax (02) 739 38 03). Elle donne une synthèse d'un débat organisé en mai 1990 à Bruxelles, au cours duquel ont pris la parole des industriels tels que M. Agnelli, ainsi que des banquiers, et le Président de la Commission des Communautés européennes, M. Jacques Delors. Prix : 400 francs.

„Freiheit” est le titre du n° 94 de la série européenne des Leuvense Cahiers. Il s'agit de la première publication du Centre de dialogue européen entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, créé le 16 juin. Ce cahier publie la poésie moderne des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. Des infor-

mations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'Association européenne de promotion de la poésie, Blijde Inkomststraat 9, 3000 Louvain (016) 23 53 51.

„Suppression des contrôles aux frontières” décrit la situation en ce qui concerne le marché intérieur au 31 décembre 1989, et donne un aperçu des problèmes actuels et des objectifs pour 1992. Il s'agit d'une publication de l'Office des publications officielles de la Communauté européenne.

„1992 : Quelles perspectives pour le troisième âge ?”, de Catherine Mergan, est une initiative du Secrétariat d'Etat à l'Europe 1992 (Rue de la Régence 61, 1000 Bruxelles : peut être obtenu gratuitement par Europhone 19.92). Cette brochure donne un aperçu des actions de la Communauté intéressant les personnes âgées, ainsi que des adresses utiles.

Le „Guide pour la création d'entreprises et des activités artisanales dans la Commu-



UN DEFU EUROPEEN POUR BRUXELLES

„Bruxelles doit dépasser le rôle de capitale fonctionnelle et permettre à l'ensemble des ressortissants de la Communauté d'y retrouver leur propre culture” ont déclaré Charles Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif

de la Région bruxelloise et Edouard Poulet, Président du Conseil régional bruxellois, au cours d'un lunch-débat qui s'est tenu le 26 juin au Bureau en Belgique.

nauté européenne” est un mémento de Gabriele Klinge. Il a été rédigé à la demande de l'Union européenne de l'artisanat et des PME. Il est édité par l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

AGENDA

7.9 : „Vereniging voor Vrijtijdsbesteding - NMBS” (Mali-nes);

9.9 : Remise de prix par le Commissaire K. Van Miert à l'occasion du „Europ' Jazz Contest 1990” au Centre Culturel „De Bosuil” (Hoeilaart);

10.9 : „Vesalius College” (VUB).



C'est trop demander à la plupart des esprits que d'imaginer une chose jamais vue et d'en accepter le risque. Le pouvoir de dire non est souvent la sécurité des grands dans leurs rapports entre eux, et des petits contre les grands.

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes, rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits photos :
p. 1 : Photo News
p. 2 : Isopress
p. 5 : Père Verleye
p. 10 : CE
p. 12 : Thierry Dauwe

•••
commerciale (le café), tant pour encourager la production que pour organiser la commercialisation.

Au Kivu (Zaïre), plusieurs cultures de rente (café, palmier) sont visées par le programme qui comporte aussi un volet écosystème : 7 millions d'écus sont consacrés à la gestion du parc naturel des Virunga, un sanctuaire somptueux pour la faune sauvage d'Afrique centrale. Le Programme Podor, au Sénégal, fait la part belle à la culture irriguée du riz et à l'équilibre alimentaire et, s'il ne comporte pas de volet „culture de rente”, il inclut des volets „aide aux PME”, „reforestation et lutte contre la désertification”, „soins de santé primaires”. Le projet de Mphaki au Lesotho est centré sur l'élevage puisqu'il concerne une région montagneuse d'herbages surexploités et dégradés. Il comporte des volets formation, infrastructures, étables et services vétérinaires, gestion

des pâturages. Dans les îles du Pacifique, les programmes (et projets) de développement rural sont plus modestes mais l'essentiel de leurs préoccupations est tourné vers la mer. La pêche et la pisciculture en sont souvent les secteurs principaux. Depuis cette année, les nouvelles actions de coopération de la CEE en faveur du monde rural s'articulent autour des processus d'ajustement structurel auxquels la plupart des pays ACP sont confrontés. „Pour humaniser ces mesures décidées par le FMI”, aime à dire la Commission. La dimension environnementale, tant la protection du milieu que la gestion des ressources locales, est un autre aspect essentiel des nouvelles actions communautaires. Début 1973, la Commission proposait, aux pays de la rive sud de la Méditerranée (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Syrie et Liban), des accords d'assistance financière et technique. Dans cette région, le développement rural est aussi

une priorité. Les projets de la CEE touchent au crédit rural, pour permettre aux petits agriculteurs d'accéder aux moyens de production, à l'amélioration des conditions de vie rurale, aux travaux hydrauliques où à la protection des sols. Si la coopération européenne s'est adressée en priorité aux régions les plus proches du vieux continent ou historiquement liées à ses Etats membres, elle s'est progressivement étendue aux autres parties du monde. Depuis 1976 l'aide financière et technique aux „pays non associés” a permis à l'Amérique Latine et à l'Asie d'accorder „une importance particulière au développement rural ainsi qu'à l'amélioration de la production alimentaire”. On y trouve des projets d'aide à la réforme agraire (Costa-Rica) ou des bourses pour les communautés villageoises désireuses de s'équiper d'un silo, d'un barrage, d'une pépinière... (Bolivie et Pérou). En Asie, les pro-

jets financés par la Communauté sont choisis à partir d'une liste soumise par les autorités nationales. Cela va de la protection des sols (Inde), à la protection contre les crues des fleuves régionaux (Bangladesh), en passant par l'encouragement de la traction animale (Pakistan) ou la protection des végétaux (Bhoutan). L'aide alimentaire est aussi, dans ces pays très peuplés, une arme contre le mal développement. En Chine et en Inde, des opérations ont permis d'augmenter la production locale de lait et de mettre en place un véritable secteur agro-alimentaire (réseau de laïteries) grâce aux fonds de la revente des aides alimentaires.

Jean-Michel Delmotte